

bonjour,

pour les abonnés BT, la puissance des moteurs est limitée

pour les locaux d'habitation en **triphasé:**

- démarrage direct 5,5 kVA
- autres mode démarrage 11 kVA

pour les locaux d'habitation en **monophasé:**

- 1,4 kVA

### **Puissance maxi de moteurs installés chez un abonné BT (en kVA)**

(I < 60 A en triphasé ou 45 A en monophasé)

moteurs	triphasés (400 V)		monophasés (230 V)
	à démarrage direct pleine puissance	autres modes de démarrage	
<b>locaux d'habitation</b>	<b>5,5</b>	<b>11</b>	1,4
autres   réseau aérien	11	22	3
locaux (1)   réseau souterrain	22	45	5,5

(1) Les autres locaux comprennent des locaux tels que ceux du secteur tertiaire, du secteur industriel, des services généraux des bâtiments d'habitation, du secteur agricole, etc.

L'examen préalable par le distributeur d'énergie est nécessaire dans les cas de moteurs entraînant une machine à forte inertie, de moteurs à lent démarrage, de moteurs à freinage ou inverseur de marche par contre-courant.

source :

<https://www.document.schneider-electric.fr/catalog/complements-techniques-de-maj-02-2018/index.htm#page/68>